

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jeudi 15 juin 2017

COMPTE - RENDU

Les membres du Bureau Communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 8 juin 2017, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, 12, rue de la Mare à Jouy à Douains, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 15 juin 2017 à 19h.

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :..	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-37

-Administration générale-

Convention de groupement de commandes entre le Ville de Vernon, le C.C.A.S de Vernon, la Ville de Saint Marcel, Seine Normandie Agglomération et l'Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération pour leurs besoins communs relatifs à l'acquisition de fournitures administratives – Approbation de la convention et autorisation de signature – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission AD HOC du groupement de commandes

DECIDE

Article 1: D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée, correspondant à l'accord cadre relatif à l'acquisition de fournitures administratives.

Article 2 :

- De désigner Monsieur Dominique JUSSIAUME, titulaire de la commission d'appel d'offres de Seine Normandie Agglomération, comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement,
- De désigner Monsieur Christian LE DENMAT, titulaire de la commission d'appel d'offres de Seine Normandie Agglomération, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.

Article 3 :

- De désigner Monsieur Dominique JUSSIAUME, titulaire de la commission d'appel d'offres de Seine Normandie Agglomération, comme membre titulaire de la commission ad hoc dudit groupement,
- De désigner Monsieur Christian LE DENMAT, titulaire de la commission d'appel d'offres de Seine Normandie Agglomération, comme membre suppléant de la commission ad hoc dudit groupement.

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :...	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-38

-Administration générale-

Convention de groupement de commandes entre le Ville de Vernon, le C.C.A.S de Vernon, la Ville de Saint Marcel, Seine Normandie Agglomération et l'Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération pour leurs besoins communs relatifs à l'acquisition téléphonie – fixes, mobiles et interconnexions de sites – Approbation de la convention et autorisation de signature – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission AD HOC du groupement de commandes

DECIDE

Article 1: D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée, correspondant à l'accord cadre relatif à l'acquisition de téléphonie – fixes, mobiles et interconnexions de sites.

Article 2 :

- De désigner Monsieur Dominique JUSSIAUME, titulaire de la commission d'appel d'offres de Seine Normandie Agglomération, comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement,
- Dé désigner Monsieur Christian LE DENMAT, titulaire de la commission d'appel d'offres de Seine Normandie Agglomération, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.

Article 3 :

- De désigner Monsieur Dominique JUSSIAUME, titulaire de la commission d'appel d'offres de Seine Normandie Agglomération, comme membre titulaire de la commission ad hoc dudit groupement,
- De désigner Monsieur Christian LE DENMAT, titulaire de la commission d'appel d'offres de Seine Normandie Agglomération, comme membre suppléant de la commission ad hoc dudit groupement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :...	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-39 -Développement économique- Attribution d'aides directes au titre du FISAC

DECIDE

Article 1 : D'accorder, dans le cadre de la 1^{ère} tranche de l'Opération Collective de

TOTAL SUBVENTION (40 % de la dépense subventionnable) : 8 000 €			
Modernisation		Accessibilité-sécurisation	
Etat (17,52 %)	2 924,58 €	(20%)	661,46 €
Conseil départemental de l'Eure (11,24 %)	1 876,26 €	(10%)	330,72 €
SNA (11,24 %)	1 876,26 €	(10%)	330,72 €

Modernisation (OCM) mise en place sur le territoire de « l'ex CCAE », la subvention prévisionnelle suivante :

- **8 000 € au salon de coiffure « L'COIFF » des Andelys**, représenté par Madame Cécile NOEL, pour la réalisation de travaux de modernisation intérieure et extérieure, d'accessibilité et de sécurisation de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 27 820,52 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

Article 2 : D'accorder, dans le cadre de la 1^{ère} tranche de l'Opération Collective de Modernisation (OCM) mise en place sur le territoire de « l'ex CCAE », la subvention prévisionnelle suivante :

- **8 000 € à la boulangerie « BELLEC Jérôme » des Andelys**, représentée par Monsieur Jérôme BELLEC, pour la réalisation de travaux de modernisation extérieure de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 26 096 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

TOTAL SUBVENTION (40 % de la dépense subventionnable)	8 000 €
Etat (17,52 %)	3 504 €
Conseil départemental de l'Eure (11,24 %)	2 248 €
SNA (11,24 %)	2 248 €

Article 3 : D'accorder, dans le cadre de la 1^{ère} tranche de l'Opération Collective de Modernisation (OCM) mise en place sur le territoire de « l'ex CCAE », la subvention prévisionnelle suivante :

- **8 000 € au magasin « A-C-D-C Aux Cycles du Château » des Andelys**, représenté par Monsieur Roger BARDOUIL, pour la réalisation de travaux de

modernisation intérieure et extérieure de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 20 000 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

TOTAL SUBVENTION (40 % de la dépense subventionnable)	8 000 €
Etat (17,52 %)	3 504 €
Conseil départemental de l'Eure (11,24 %)	2 248 €
SNA (11,24 %)	2 248 €

Article 4 : D'accorder, dans le cadre de la 1^{ère} tranche de l'Opération Collective de Modernisation (OCM) mise en place sur le territoire de « l'ex CCAE », la subvention prévisionnelle suivante :

- **2 926,85 € au magasin « SAVEURS PEPS » (SARL Saveurs Peps SASU) des Andelys**, représenté par Madame Agnès MARTIN, pour la réalisation de travaux de modernisation intérieure et extérieure de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 7 317,13 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

TOTAL SUBVENTION (40 % de la dépense subventionnable)	2 926,85 €
Etat (17,52 %)	1 281,97 €
Conseil départemental de l'Eure (11,24 %)	822,44 €
SNA (11,24 %)	822,44 €

Article 5 : D'accorder, dans le cadre de la 1^{ère} tranche de l'Opération Urbaine mise en place sur le territoire de la ville de Vernon, les subventions prévisionnelles suivantes :

- **4 580,74 € au magasin « AMBIANCES & STYLES » (SARL Table Co & Co) de Vernon**, représenté par Madame Corinne GARNIER, pour la réalisation de travaux de modernisation intérieure et extérieure de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 9 161,50 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

TOTAL SUBVENTION (50 % de la dépense subventionnable)	4 580,74 €
Etat (17 %)	1 557,46 €
Conseil départemental de l'Eure (15 %)	1 374,22 €
SNA (18 %)	1 649,07 €

Article 6 : D'accorder, dans le cadre de la 1^{ère} tranche de l'Opération Urbaine mise en place sur le territoire de la ville de Vernon, les subventions prévisionnelles suivantes :

- **8 635 € au salon de coiffure « CAMILE ALBANE » (SARL COLANGE) de Vernon**, représenté par Monsieur Philippe VERON, pour la réalisation de travaux de modernisation intérieure et extérieure de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 17 270 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

TOTAL SUBVENTION (50 % de la dépense subventionnable)	8 635 €
Etat (17 %)	2 935,90 €
Conseil départemental de l'Eure (15 %)	2 590,50 €
SNA (18 %)	3 108,60 €

Article 7 : Ces subventions seront versées dans leur intégralité aux professionnels par SNA en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération FISAC.

Article 8 : Le versement de la subvention au professionnel reste conditionné à la présentation des pièces justifiant la réalisation des travaux prévus dans le dossier de demande de subvention, et est régi par le règlement intérieur des aides directes.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-40
-Développement économique-
Attribution d'une subvention au titre du FISAC pour le foire de Vernon 2017

DECIDE

Article 1 : D'accorder une subvention prévisionnelle d'un montant de 3 496 € à la ville de Vernon pour l'année 2017, dans le cadre de la tenue de la Foire de Vernon. Ce montant sera réajusté sur la base des frais réels.

Article 2 : Cette subvention sera versée dans son intégralité à la ville de Vernon par SNA en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération FISAC.

Article 3 : Le versement de la subvention à la ville de Vernon reste conditionné à la présentation des pièces justifiant la réalisation des prestations annoncées, à hauteur des dépenses éligibles retenues dans la décision ministérielle.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :..	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

Délégués :

En exercice :.....17
Présents :.....15
Pouvoirs :.....0
Votants :..... 15
Suffrages exprimés :...15
Ont voté pour :15
Ont voté contre :.....0
Abstention :.....0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-41

-Mobilités-

Avenant n°2 au marché de transport de personnes Citybus

DECIDE

Article 1: D'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché de transport de personnes Citybus, ayant pour objet de créer une régie de recettes pour le service de transport de personnes Citybus.

Cet avenant n°2 génère une plus-value de 0,12 % sur la durée totale du contrat.

Délégués :

En exercice :.....17
Présents :.....15
Pouvoirs :.....0
Votants :..... 15
Suffrages exprimés :...15
Ont voté pour :15
Ont voté contre :.....0
Abstention :.....0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-42

-Urbanisme & habitat-

Mise en place d'un dispositif d'aides à la rénovation des façades d'intérêt architectural et patrimonial pour le territoire de Seine Normandie Agglomération

DECIDE

Article 1 : De mettre en place le dispositif d'aides pour la rénovation des façades d'intérêt architectural et patrimonial pour le territoire de Seine Normandie Agglomération, selon les modalités suivantes :

- Le montant de la subvention est égal à 20% des travaux HT, avec un maximum de 2 000 €, dans la limite d'un projet par an et par porteur de projet.
- L'octroi de la subvention est conditionné à un minimum de 20% d'autofinancement de la part du porteur de projet.
- Les subventions seront attribuées dans la limite des crédits disponibles fixés par le budget annuel de Seine Normandie Agglomération, et sous réserve de la réalisation effective de l'opération.

Article 2 : D'adopter les termes du règlement du dispositif d'aides, tel qu'annexé à la présente, applicable à compter du 20 juin 2017.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-43

-Urbanisme & habitat-

Extension du dispositif d'aides au montage des dossiers de demande de subventions à l'habitat privé en territoire diffus

DECIDE

Article 1 : De participer à hauteur de 50 € au coût d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif au montage d'un dossier de demande de subvention à l'ANAH, dans la limite des crédits disponibles fixés par le budget annuel de Seine Normandie Agglomération.

Cette participation se fait sous réserve du montage effectif d'un dossier de demande de subvention ANAH par un assistant à maîtrise d'ouvrage (demande devant être enregistrée au préalable à Seine Normandie Agglomération).

Article 2 : De charger le Président de l'octroi de ces subventions individuelles, par courrier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-44

-Urbanisme & habitat-

Règlement de service de la Mission Instruction du droit des sols

DECIDE

Article 1 : D'adopter le règlement de service de la Mission Instruction du Droit des Sols, tel qu'annexé à la présente, applicable à compter du 20 juin 2017.

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :...	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :...	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-45

-Jeunesse-

Règlement intérieur des accueils de loisirs

DECIDE

Article 1 : D'adopter les règlements intérieurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Seine Normandie Agglomération, applicables au 4 septembre 2017, tels que présentés en fonction du document commun et des spécificités de chaque structure annexés à la présente.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-46

-Culture-

Règlement de location du Centre Culturel Guy Gambu

DECIDE

Article 1 : De valider le règlement intérieur attaché à la location du Centre Culturel Guy Gambu de Saint-Marcel, tel qu'annexé à la présente, applicable à compter du 20 juin 2017.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-47

-Culture-

Modification du règlement de location de l'Espace Philippe Auguste

DECIDE

Article 1 : De valider le règlement intérieur attaché à la location de l'Espace Philippe Auguste de Vernon, tel qu'annexé à la présente, applicable à compter du 20 juin 2017.

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :...	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :...	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :...	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-48

-Culture-

Modification du règlement intérieur du réseau des médiathèques et des bibliothèques

DECIDE

Article 1 : De valider le règlement intérieur attaché au réseau des médiathèques et bibliothèques de Seine Normandie Agglomération, tel qu'annexé à la présente, applicable à compter du 20 juin 2017.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-49

-Culture-

Avenant n°2 au marché 2015/146 « Création du pôle culturel et associatif dans l'ancienne école de Pacy sur Eure – lot n°1 : gros œuvre, fondations profondes, désamiantage »

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché 2015/146 "Création du pôle culturel et associatif dans l'ancienne école de Pacy sur Eure – lot n°1 : gros œuvre, fondations profondes, désamiantage", ayant pour objet de réaliser un complément de diagnostic plomb sur des ouvrages initialement inaccessibles lors des études pour un montant de 7 324,50 € HT.

Le montant du marché, après avenant n°2, est porté à 952 263,52 € HT.

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :...	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :...	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

Délégués :

En exercice :..... 17
Présents :..... 15
Pouvoirs :..... 0
Votants :..... 15
Suffrages exprimés :... 15
Ont voté pour : 15
Ont voté contre :..... 0
Abstention :..... 0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-50

-Culture-

Avenant n°1 au marché 2015/146 « Création du pôle culturel et associatif dans l'ancienne école de Pacy sur Eure – lot n°9 : Electricité »

DECIDE

Article 1: D'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché 2015/146 "Création du pôle culturel et associatif dans l'ancienne école de Pacy sur Eure – lot n°9 : Electricité", ayant pour objet d'adapter les prestations dues par l'entreprise quant aux alimentations électriques et fourreaux de distribution (1 799 € HT) dans le cadre de la mise au point des futurs achats relatifs aux installations de protections des ouvrages par des bornes RFID et portiques antivol engagée par les services de SNA, et d'ajouter 6 prises de courant dans la bibliothèque (719 € HT) dans le cadre de la mise au point de l'aménagement des mobiliers par les services de SNA, pour un montant de 2 518,00 € HT.

Le montant du marché après avenant n°1 est porté à 152 658,00 € HT.

Délégués :

En exercice :..... 17
Présents :..... 15
Pouvoirs :..... 0
Votants :..... 15
Suffrages exprimés :... 15
Ont voté pour : 15
Ont voté contre :..... 0
Abstention :..... 0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-51

-Culture-

Marché 2017/010/2 « Travaux de mise en sécurité et remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'Espace Philippe Auguste de Vernon »

DECIDE

Article 1: D'autoriser le Président à signer les marchés (lot 1, lot 2 et lot 3) 2017/010/2 " Travaux de mise en sécurité et remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'Espace Philippe Auguste de Vernon " avec les entreprises retenues, suite à l'analyse des offres qui sera réalisée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-52

-Sport-

Règlement intérieur des équipements sportifs de SNA

DECIDE

Article 1 : D'adopter le règlement intérieur des équipements sportifs, joint à la présente, applicable au 20 juin 2017.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-53

-Politique de la ville-

**Attribution de subventions dans le cadre du pilier
« Cohésion sociale » du contrat de ville**

DECIDE

Article 1 : De donner un avis favorable à la répartition des subventions détaillées en annexe à la présente, dans le cadre du pilier « Cohésion sociale » du contrat de ville, et de procéder à leur versement après le recueil du bilan financier 2016 des organisations présentant des actions en reconduction.

Article 2 : D'autoriser le Président à administrer le solde de subventions de 19 000 €, suite à une procédure de saisines écrites entres l'Etat, la commune de Vernon et Seine Normandie Agglomération.

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :...	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	15
Suffrages exprimés :...	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0.

Délégués :

En exercice :..... 17
Présents :..... 15
Pouvoirs :..... 0
Votants :..... 15
Suffrages exprimés :... 15
Ont voté pour : 15
Ont voté contre : 0
Abstention :..... 0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-54
-Politique de la ville-
Attribution de subventions dans le cadre des piliers
« Développement Economique Emploi » et « Cadre de
Vie » du contrat de ville

DECIDE

Article 1 : De donner un avis favorable à la répartition des subventions détaillées en annexe à la présente, dans le cadre des piliers « Développement Economique Emploi » et « Cadre de Vie » du contrat de ville, et de procéder à leur versement après le recueil du bilan financier 2016 des organisations présentant des actions en reconduction.

Délégués :

En exercice :..... 17
Présents :..... 15
Pouvoirs :..... 0
Votants :..... 15
Suffrages exprimés :... 15
Ont voté pour : 15
Ont voté contre : 0
Abstention :..... 0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-55
-Assainissement-
Avenant n°2 au marché 2016/010 « Travaux ponctuels
d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la CAPE »

DECIDE

Article 1: D'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché 2016/010 « Travaux ponctuels d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la CAPE », ayant pour objet d'une part d'ajouter un prix nouveau au bordereau de prix unitaires non prévu au marché initial, et d'autre part de supprimer à l'annexe 2 de l'acte d'engagement, la répartition du montant des prestations entre GAGNERAUD le mandataire du marché et TPN son cotraitant, s'agissant d'un groupement solidaire disposant d'un compte commun.

Délégués :

En exercice :..... 17
Présents :..... 15
Pouvoirs :..... 0
Votants :..... 15
Suffrages exprimés :... 15
Ont voté pour : 15
Ont voté contre : 0
Abstention :..... 0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-55
-Assainissement-

Délégués :

En exercice :.....17
Présents :.....15
Pouvoirs :.....0
Votants :.....15
Suffrages exprimés :...15
Ont voté pour :15
Ont voté contre :0
Abstention :.....0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-56

-Eau Potable-

Réduction sur factures eau & assainissement après facturation du 2nd semestre 2016 ² 1^{er} semestre 2017, avant facturation 2nd semestre 2017

DECIDE

Article 1 : D'appliquer les réductions de volume telles que définies dans les tableaux annexés à la présente.

Délégués :

En exercice :.....17
Présents :.....15
Pouvoirs :.....0
Votants :.....15
Suffrages exprimés :...15
Ont voté pour :15
Ont voté contre :0
Abstention :.....0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-57

-Eau Potable-

Avenant n°1 au marché 2016/026 « Renouvellement de branchement plomb sur le territoire de la CAPE »

DECIDE

Article 1: D'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché 2016/026 "Renouvellement de branchements plomb sur le territoire de la CAPE" ayant pour objet de rectifier une erreur matérielle relevée à l'article 4 de l'acte d'engagement concernant les durées des périodes d'exécution du marché en cas de reconduction.

Conformément aux dispositions stipulées à l'article 5 de l'acte d'engagement et à l'article 4 du cahier des clauses administratives particulières, les périodes d'exécution, en cas d'éventuelle(s) reconduction(s), s'entendent du 01/01 au 31/12 et non du 01/12 au 31/12.

Délégués :

En exercice :..... 17
Présents :..... 15
Pouvoirs :..... 0
Votants :..... 15
Suffrages exprimés :... 15
Ont voté pour : 15
Ont voté contre :..... 0
Abstention :..... 0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-58

-Eau potable-

Avenant n°1 au marché 2016/107 « Travaux de réalisation d'une interconnexion entre les réseaux AEP des communes de la Heunière et de Saint marcel – Lot n°1 : Canalisation »

DECIDE

Article 1: D'autoriser la signature de l'avenant n°1 au lot n°1 – canalisation – du marché 2016/107 " Travaux de réalisation d'une interconnexion entre les réseaux AEP des communes de la Heunière et de Saint Marcel ", ayant pour objet de modifier la répartition des missions des membres du groupement.

Le montant total du marché 2016/107 - Lot 1, après le présent avenant n° 1, reste fixé à 460 135,00 € HT. Seule la répartition entre co-traitants est mise à jour.

Délégués :

En exercice :..... 17
Présents :..... 15
Pouvoirs :..... 0
Votants :..... 15
Suffrages exprimés :... 15
Ont voté pour : 15
Ont voté contre :..... 0
Abstention :..... 0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-59

-Service Technique-

Avenant n°3 au marché 2014/024 « Entretien des espaces verts sur le territoire de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure – Lot 1 : Entretien des espaces verts sur les sites de la CAPE »

DECIDE

Article 1: D'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n°3 au marché 2014/024 : "Entretien des espaces verts sur le territoire de la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure - Lot 1 : Entretien des espaces verts sur les sites de la CAPE", ayant pour objet de préciser la liste des bâtiments transférés de la CCEVS à SNA ainsi que la liste des bâtiments transférés de la CCAE à SNA. Le montant du marché, après l'avenant n°3, est porté à 124 528,00 € HT.

Délégués :

En exercice :.....17
Présents :.....15
Pouvoirs :.....0
Votants :.....15
Suffrages exprimés :...15
Ont voté pour :15
Ont voté contre :0
Abstention :.....0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-60

-Service Technique-

Avenant n°2 au marché 2014/024 : « Entretien des espaces verts sur le territoire de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure – Lot 2 : Entretien des espaces verts réservé aux ateliers protégés »

DECIDE

Article 1: D'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché 2014/024 : "Entretien des espaces verts sur le territoire de la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure - Lot 2 : Entretien des espaces verts réservé aux ateliers protégés", ayant pour objet de préciser la liste des bâtiments transférés de la CCEVS à SNA, la liste des bâtiments transférés de la CCAE à SNA, ainsi que les bâtiments à retirer de SNA, pris en charge par la ville de Saint-Marcel.

Le montant du marché, après l'avenant n°2, est porté à 36 117,88 € HT.

Délégués :

En exercice :.....17
Présents :.....15
Pouvoirs :.....0
Votants :.....15
Suffrages exprimés :...15
Ont voté pour :15
Ont voté contre :0
Abstention :.....0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-61

-Service Technique-

Avenant n°2 au marché 2014/024 : « Entretien des espaces verts sur le territoire de la Communauté d'Agglomération des Portes l'Eure – Lot 3 : Entretien des espaces verts spécialité élagage »

DECIDE

Article 1: D'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché 2014/024 : "Entretien des espaces verts sur le territoire de la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure - Lot 3 : Entretien des espaces verts spécialité élagage" ayant pour objet de préciser la liste des bâtiments transférés de la CCEVS à SNA, la liste des bâtiments transférés de la CCAE à SNA ainsi que les bâtiments à retirer de SNA, pris en charge par la ville de Saint-Marcel et de Pacy-sur-Eure.

Le montant du marché, après l'avenant n°2, est porté à 33 714,00 € TTC.

Délégués :

En exercice :.....17
Présents :.....15
Pouvoirs :.....0
Votants :..... 15
Suffrages exprimés :...15
Ont voté pour :15
Ont voté contre :0
Abstention :0.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 15 juin 2017

DECISION N°BC/17-62

-Service Technique-

Marché 2017/038 – « Marché d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et de froid des bâtiments de Seine Normandie Agglomération

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché n°2017/038 « Marché d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et de froid des bâtiments de Seine Normandie Agglomération » avec la société retenue par la commission d'appel d'offres.

Le Président,



Frédéric DUCHÉ

Je soussigné, Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération, certifie l'affichage du présent document

du **22 JUIN 2017** au

Le Président,



Frédéric DUCHÉ

